

79. — 29 mars 1911. — Loi contenant le budget des voies et moyens et des dépenses ordinaires du Congo belge pour l'exercice 1911 (1). (Monit. du 31 mars 1911; Bull. off. du Congo, 1911, p. 320.)

Albert, etc. Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

TITRE I^{er}.

Art. 1^{er}. Les recettes ordinaires du Congo belge pour l'exercice 1911 sont évaluées à la somme de quarante millions huit cent soixante-neuf mille sept cents francs (40,869,700 francs), conformément au tableau I ci-annexé.

TITRE II.

Art. 2. Le budget du Congo belge pour l'exercice 1911 est fixé, pour les dépenses ordinaires, à la somme de quarante-sept millions quatre cent trente-cinq mille deux cent quatre-vingt-cinq francs (fr. 47,435,285), conformément au tableau II ci-annexé.

TITRE III.

Art. 3. Pour la liquidation des dépenses, les sommes comprises aux articles 6, 13, 19, 25, 31, 38, 44, 49, 57, 64, 75, 83, 95, 102, 110, 118 et 119 formeront un cré-

dit unique : Frais de voyage, d'un import total de 2,193,704 francs.

Celles comprises aux articles 7, 14, 20, 26, 32, 39, 45, 50, 58, 65, 68, 76, 84, 87, 96, 103, 111, 120, 144 et 147 formeront un crédit unique : Fret et transports, d'un import total de 3,223,778 francs.

Celles comprises aux articles 8, 15, 21, 27, 33, 40, 46, 51, 59, 66, 69, 77, 85, 88, 97, 104, 113, 121, 145 et 148 formeront un crédit unique : Douane (droits d'entrée et de sortie), d'un import total de 2,047,600 fr.

Celles comprises aux articles 4, 10, 17, 23, 29, 35, 42, 54, 61, 72, 79, 91, 94, 99, 100, 107, 108 et 116 formeront un crédit unique : Vivres et salaires payables en numéraire et en marchandises, d'un import total de 6,488,910 francs.

Art. 4. Les opérations relatives au recouvrement des produits, à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses pourront se prolonger jusqu'au 31 octobre de l'année qui suit l'exercice en cours.

TITRE IV.

Art. 5. La présente loi sera obligatoire, en Belgique et au Congo belge, le 1^{er} janvier 1911.

Promulguons etc.

(Contresignée par le Ministre des colonies, M. J. RENKIN.)

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1910-1911.

Documents parlementaires. — Projet de loi, n° 5. — Rapport, n° 21. — Amendements déposés à la séance des 2 et 8 décembre 1910, 25 janvier et 3 février 1911, nos 25, 36, 63 et 68.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séances des 25, 26 et 27 janvier, 1^{er}, 2, 3, 8 et 9 fé-

vrier 1911, p. 444 à 496, 519 à 550, 552 à 566, 592 à 619.

SÉNAT.

Session de 1910-1911.

Documents parlementaires. — Projet de loi, n° 24. — Rapport, n° 31.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séances des 8, 9, 10 et 11 mars 1911, p. 164 à 200. (Note du *Moniteur*.)

TABLEAU I.

Budget des voles et moyens du Congo belge pour l'exercice 1911.

Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des évaluations de recettes par article.
1	Taxes d'enregistrement et recettes cadastrales fr.	404,250 »
2	Vente et location de terres domaniales et d'immeubles	335,000 »
3	Impôts sur le caoutchouc et taxe de plantation (1)	(1) 2,650,000 »
4	Permis de récolte des produits végétaux	50,000 »
5	Vente d'ivoire	3,033,000 »
6	Permis de chasse à l'éléphant et permis de port d'armes.	6,000 »
7	Coupes de bois dans les forêts domaniales	125,000 »
8	Douanes	7,069,000 »
9	Impositions directes et personnelles.	4,746,000 »
10	Recettes postales et télégraphiques	318,600 »
11	Taxes maritimes	50,000 »
12	Recettes judiciaires	30,000 »
13	Droits de chancellerie	5,850 »
14	Transports et produit d'arrangements avec des sociétés et divers.	2,827,000 »
15	Recrutement et engagement de travailleurs	70,000 »
16	Vente de produits du domaine : impôts en nature, produits récoltés	10,361,000 »
17	Exploitation des mines	3,420,000 »
18	Vente de produits de l'agriculture	140,750 »
19	Produit du portefeuille	3,162,350 »
20	Droits de patente de sociétés	250,000 »
21	Recettes diverses	748,000 »
22	Recettes accidentelles	1,422,900 »
23	Produit de l'emploi des fonds disponibles du Trésor colonial	8,000 »
Total des recettes. . . fr.		40,869,700 »

TABLEAU II.

Budget du Congo belge pour l'exercice 1911.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
DÉPENSES ORDINAIRES.			
A. — Intérieur.			
CHAPITRE PREMIER. — SERVICE ADMINISTRATIF D'AFRIQUE.			
1	Traitements, indemnités et frais de représentation du gouverneur général, des vice-gouverneurs généraux et des inspecteurs d'Etat fr.	336,000 »	
2	Traitements, indemnités et entretien du personnel de l'administration centrale à Boma et de l'administration des districts. Frais de recrutement et d'enseignement professionnel.	5,417,700 »	
3	Traitements des chefs et sous-chefs indigènes et salaires des messagers indigènes attachés aux chefferies	650,000 »	
4	Salaires et entretien du personnel noir.	747,800 »	
5	Matériel, fournitures de bureau, instruments de précision, registres	306,000 »	
6	Frais de voyage du personnel d'Afrique	640,000 »	
7	Fret et transports	140,000 »	
8	Droits d'entrée.	51,000 »	
			7,958,500 »

(1) Déduction faite de la somme de 1,000,000 de francs, montant de la taxe de plantation d'essences à caoutchouc dont le produit, destiné à couvrir les dépenses résultant de l'établissement des dites plantations, est rattaché au budget des recettes et des dépenses pour ordre.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	CHAPITRE II. — FORCE PUBLIQUE ET POLICE ADMINISTRATIVE.		
9	Traitements, indemnités et entretien du personnel blanc. Frais de recrutement et d'enseignement professionnel. fr.	4,696,000 »	
10	Salaires et entretien du personnel noir. Frais de recrutement et de rapatriement.	2,507,000 »	
11	Armement : rechanges, outillage, matières d'entretien et de réparation.	52,300 »	
12	Habillement et équipement. Instruments de musique, registres, imprimés et divers.	650,000 »	
13	Frais de voyage du personnel d'Afrique.	424,500 »	
14	Fret et transports.	321,000 »	
15	Droits d'entrée.	97,900 »	
			8,748,700 »
	CHAPITRE III. — SERVICE DE LA MARINE.		
16	Traitements, indemnités et entretien du personnel blanc. Frais de recrutement et d'enseignement professionnel.	1,220,000 »	
17	Salaires et entretien du personnel noir.	430,000 »	
18	Entretien des bateaux, rechanges, combustibles, etc. Location de bateaux.	372,800 »	
19	Frais de voyage du personnel d'Afrique.	165,230 »	
20	Fret et transports.	122,500 »	
21	Droits d'entrée.	28,000 »	
			2,338,550 »
	CHAPITRE IV. — SERVICE DE LA NAVIGATION ET SERVICE HYDROGRAPHIQUE.		
22	Traitements, indemnités et entretien du personnel blanc. Frais de recrutement et d'enseignement professionnel.	143,000 »	
23	Salaires et entretien du personnel noir.	26,000 »	
24	Matériel.	75,000 »	
25	Frais de voyage du personnel d'Afrique.	15,300 »	
26	Fret et transports.	18,500 »	
27	Droits d'entrée.	11,500 »	
			289,300 »
	CHAPITRE V. — HYGIÈNE.		
28	Traitements, indemnités et entretien du personnel blanc. Frais de recrutement et d'enseignement professionnel.	587,700 »	
29	Salaires et entretien du personnel noir.	113,200 »	
30	Médicaments, instruments de chirurgie, matériel, etc.	240,000 »	
31	Frais de voyage du personnel d'Afrique.	38,500 »	
32	Fret et transports.	16,535 »	
33	Droits d'entrée.	30,065 »	
			1,026,000 »
	CHAPITRE VI. — TRAVAUX PUBLICS.		
34	Traitements, indemnités et entretien du personnel blanc. Frais de recrutement et d'enseignement professionnel.	290,300 »	
35	Salaires et entretien du personnel noir.	251,725 »	
36	Matériaux et outils d'Europe pour l'entretien des bâtiments, de la voirie et pour l'exécution de travaux divers. Location d'immeubles.	200,000 »	
37	Mobilier et objets de campement.	205,000 »	
38	Frais de voyage du personnel d'Afrique.	40,300 »	
39	Fret et transports.	112,660 »	
40	Droits d'entrée.	30,000 »	
			1,129,985 »
	CHAPITRE VII (chapitre nouveau). — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES, CHEMINS DE FER, ROUTES AUTOMOBILES ET AUTRES MOYENS DE TRANSPORT.		
41	Traitements, indemnités et entretien du personnel blanc. Frais de recrutement et d'enseignement professionnel, etc.	259,500 »	
42	Salaires et entretien du personnel noir.	405,840 »	
43	Matériel et outillage, etc., destinés aux lignes télégraphiques du Bas- et du Haut-Congo et au service des transports par automobiles et divers.	80,000 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL. par chapitre.
44	Frais de voyage du personnel d'Afrique fr.	36,920 »	900,730 »
45	Frets et transports	94,470 »	
46	Droits d'entrée.	27,000 »	
CHAPITRE VIII. — ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS DESSERVIS PAR LES SŒURS FRANCISCAINES DE BOMA, BANANA ET LÉOPOLDVILLE (ANCIENS PAVILLONS DE LA CROIX ROUGE).			
47	Allocations aux religieuses. Indemnité au médecin. Frais d'en- retien des malades. Salaires et entretien du personnel noir.	90,500 »	136,000 »
48	Matériel, mobilier, instruments de chirurgie, médicaments, vins, eaux minérales, etc.	33,000 »	
49	Frais de voyage des religieuses se rendant au Congo ou en revenant	4,000 »	
50	Fret et transports.	5,000 »	
51	Droits d'entrée.	3,500 »	
B. — Finances. Mines. Impôt indigène.			
CHAPITRE IX. — DOUANE. — IMPÔTS. — CADASTRE.			
52	Traitements, indemnités et entretien du personnel. Frais de recrutement et d'enseignement professionnel.	2,512,380 »	3,385,310 »
53	Uniformes pour préposés des douanes	1,500 »	
54	Salaires et entretien du personnel noir.	182,545 »	
55	Matériel : registres, fournitures de bureau, instruments de précision, objets de campement	132,185 »	
56	Impression de travaux cartographiques. Impression de cahiers des charges, avis et plans relatifs à l'adjudication publique de terres domaniales	3,500 »	
57	Frais de voyage du personnel d'Afrique	450,000 »	
58	Fret et transports.	72,000 »	
59	Droits d'entrée.	31,200 »	
CHAPITRE X. — MINES.			
60	Traitements, indemnités et entretien du personnel blanc. Frais de recrutement et d'enseignement professionnel.	520,000 »	1,613,062 »
61	Salaires et entretien du personnel noir. Frais de recrutement et de rapatriement.	370,950 »	
62	Imprimés et fournitures de bureau	5,000 »	
63	Outillage, matériel et divers	137,300 »	
64	Frais de voyage du personnel d'Afrique	73,779 »	
65	Fret et transports.	462,453 »	
66	Droits d'entrée.	43,580 »	
CHAPITRE XI. — IMPÔT INDIGÈNE. — RÉMUNÉRATION.			
67	Rémunération aux indigènes et dépenses diverses.	1,230,300 »	4,517,090 »
68	Fret et transports.	1,661,660 »	
69	Droits d'entrée, droits de sortie et impôt général	1,625,130 »	
CHAPITRE XII. — FABRICATION DE MONNAIES. ENVOIS DE NUMÉRAIRE.			
70	Frais de fabrication de billon et d'envois de numéraire	470,500 »	470,500
C. — Agriculture.			
CHAPITRE XIII. — AGRICULTURE.			
71	Traitements, indemnités et entretien du personnel blanc. Frais de recrutement et d'enseignement professionnel.	479,230 »	
72	Salaires et entretien du personnel noir	374,200 »	
73	Matériel, imprimés et fournitures de bureau	6,000 »	
74	Entretien et développement des troupeaux : installations et bâtiments agricoles. Outillage et matériel. Instruments de précision et de météorologie. Achat de plantes, de semences potagères et autres. Frais d'analyses. Divers.	140,000 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL. par chapitre.
75	Frais de voyage du personnel d'Afrique fr.	63,975 »	1,211,830 »
76	Fret et transports	119,900 »	
77	Droits d'entrée	28,525 »	
D. — Postes et télégraphes. État civil et Successions.			
CHAPITRE XIV. — POSTES ET TÉLÉGRAPHES.			
78	Traitements du personnel des bureaux de poste et télégraphiques. (Le service est fait en partie par des agents de l'administration de l'intérieur et des finances)	277,000 »	566,390 »
79	Salaires et entretien du personnel du service postal et télégraphique	110,000 »	
80	Transport des correspondances, matériel postal, fournitures de bureau	66,000 »	
81	Frais de transmission des télégrammes expédiés du Congo belge.	50,000 »	
82	Service des mandats-poste. (Crédit non limitatif.)	3,000 »	
83	Frais de voyage du personnel d'Afrique	30,840 »	
84	Fret et transports	13,800 »	
85	Droits d'entrée	13,750 »	
CHAPITRE XV. — ÉTAT CIVIL ET SUCCESSIONS.			
» Traitements et indemnités du personnel. (Le service est fait par les agents d'autres services)		»	
86	Matériel et fournitures de bureau	10,300 »	11,300 »
87	Fret et transports	950 »	
88	Droits d'entrée	50 »	
E. — Justice. Prisons. Cultes. Instruction publique. Bienfaisance.			
CHAPITRE XVI. — JUSTICE.			
89	Traitements et indemnités du personnel, frais de premier équipement et d'enseignement professionnel. — Entretien du personnel administratif	1,127,400 »	2,241,390 »
90	Allocations de retraite et pensions des magistrats et agents de l'ordre judiciaire	150,000 »	
91	Salaires et entretien du personnel noir du service judiciaire	45,200 »	
92	Matériel des services judiciaires	87,500 »	
93	Frais de justice. (Crédit non limitatif.)	81,300 »	
94	Entretien du personnel judiciaire	570,000 »	
95	Frais de voyage du personnel d'Afrique	143,240 »	
96	Fret et transports	26,250 »	
97	Droits d'entrée	10,500 »	
CHAPITRE XVII. — PRISONS.			
98	Traitements, indemnités et entretien du personnel blanc des prisons	48,900 »	249,700 »
99	Salaires et entretien du personnel noir	33,700 »	
100	Salaires et entretien des détenus	135,300 »	
101	Matériel : habillement et équipement des gardiens. Habillement des prisonniers	39,700 »	
102	Frais de voyage du personnel des prisons.	3,400 »	
103	Fret et transports	11,900 »	
104	Droits d'entrée	4,800 »	
CHAPITRE XVIII. — CULTES.			
105	Subsides aux missionnaires et divers	600,000 »	600,000 »
CHAPITRE XIX. — INSTRUCTION PUBLIQUE.			
106	Traitements et indemnités du personnel blanc	71,000 »	
107	Salaires et entretien du personnel noir. Indemnités aux élèves.	98,600 »	
108	Entretien du personnel blanc	111,000 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
109	Matériel scolaire fr.	34,500 »	
110	Frais de voyage du personnel d'Afrique	18,200 »	
111	Fret et transports.	13,500 »	
112	Subsides aux écoles agréées	50,000 »	
113	Droits d'entrée.	5,800 »	
	CHAPITRE XX. — BIENFAISANCE.		402,300 »
114	Bienfaisance publique au Congo	10,000 »	
	F. — Industrie. Commerce. Immigration. (Bibliographie-Enseignement.)		10,000 »
	CHAPITRE XXI. — INDUSTRIE, COMMERCE, IMMIGRATION.		
115	Traitements, indemnités et entretien du personnel. Frais de recrutement et d'enseignement professionnel	189,600 »	
116	Salaires et entretien du personnel noir.	3,850 »	
117	Matériel	20,000 »	
118	Frais de route et frais divers du personnel d'inspection	18,000 »	
119	Frais de route et de voyage du personnel d'Afrique	27,500 »	
120	Fret et transports.	8,000 »	
121	Droits d'entrée et de transit	3,400 »	
	CHAPITRE XXII. — MUSÉE DE Tervueren.		270,350 »
122	Traitements et indemnités du personnel	63,680 »	
123	Frais de route et de séjour des membres de la commission de surveillance et du personnel du Musée.—Missions à l'étranger.	9,000 »	
124	Matériel, entretien, éclairage et chauffage des locaux. Mobilier. Acquisitions et divers	69,400 »	
125	Annales du musée.	30,000 »	
126	Publications de vulgarisation, monographies, vocabulaires, ouvrages de linguistique et bibliothèque du musée	12,500 »	
	CHAPITRE XXIII. — COURS COLONIAL.		184,580 »
127	Traitements et indemnités du personnel	41,200 »	
128	Matériel : entretien. Eclairage et chauffage des locaux. Mobilier. Indemnités aux élèves et divers.	215,550 »	
	CHAPITRE XXIV. — ÉCOLE DE MÉDECINE TROPICALE.		256,750 »
129	Traitements et indemnités du personnel	30,600 »	
130	Matériel. Mobilier. Bibliothèque. Travaux de laboratoire. Divers	8,550 »	
	G. — Dépenses diverses.		39,150 »
	CHAPITRE XXV. — DÉPENSES RELATIVES A DIVERS SERVICES.		
131	Allocations aux membres, secrétaire et secrétaire adjoint du conseil colonial et dépenses diverses	56,123 »	
132	Commission pour la protection des indigènes	12,000 »	
133	Traitement d'un consul et indemnités de disponibilité par suite de suppression d'emploi	59,000 »	
134	Traitements, pensions et secours alloués à certains anciens agents des services d'Afrique ou à leurs veuves	15,240 »	
135	Allocations de retraite et pensions	1,356,800 »	
136	Indemnités aux médecins agréés et à divers	8,850 »	
137	Publication du <i>Bulletin de colonisation comparée</i>	10,000 »	
138	Subventions à des sociétés philanthropiques de vulgarisation ou autres, d'intérêt colonial.	10,000 »	
139	Subvention à la villa coloniale et frais d'hospitalisation d'agents de la colonie.	36,000 »	
140	Obligations énumérées à l'annexe 2 de l'acte additionnel au traité de cession de l'Etat Indépendant du Congo à la Belgique	175,000 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
141	Missions d'études : indemnités, frais de voyage et de séjour et dépenses diverses fr.	120,000 »	1,976,913 »
142	Appointements, salaires et assurance du personnel préposé à l'office des emballages à Anvers	6,000 »	
143	Service photographique	8,800 »	
144	Fret et transports	1,200 »	
145	Droits d'entrée	200 »	
146	Bibliothèques. Abonnements aux journaux, périodiques et divers	69,200 »	
147	Fret et transports	4,500 »	
148	Droits d'entrée	2,000 »	
149	Participation de la colonie à diverses expositions. — Frais d'organisation, travaux divers, subsides	20,000 »	
150	Publication des <i>Renseignements commerciaux et industriels</i>	6,000 »	
CHAPITRE XXVI. — SERVICE DE LA CAISSE D'ÉPARGNE, DES INTÉRÊTS DES EMPRUNTS ET DES CAPITAUX GARANTIS.			6,672,903 »
151	Intérêts des capitaux de la Caisse d'épargne	80,000 »	
152	Intérêts et amortissements de la Dette consolidée	4,590,905 »	
153	Intérêts des bons du trésor émis et à émettre. Intérêts et commissions en banques. (Crédit non limitatif.)	808,000 »	
154	Somme destinée à combler l'insuffisance éventuelle du fonds d'amortissement de l'emprunt à lots de 1888 (Crédit non limitatif.)	144,000 »	
155	Minimum d'intérêt garanti par le trésor de la colonie aux actions de capital de la Société anonyme belge des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains par la convention annexée au décret du 24 décembre 1901. (Ce crédit n'est point limitatif et les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de cette convention.)	950,000 »	
156	Frais généraux divers relatifs au service de la Dette publique.	100,000 »	
CHAPITRE XXVII. — DÉPENSES IMPRÉVUES.			58,000 »
157	Secours à accorder à des agents d'Afrique, à leurs veuves ou enfants qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles d'agents décédés qui se trouvent dans une position malheureuse	10,000 »	
158	Frais de procédure. (Crédit non limitatif.)	10,000 »	
159	Achat de décorations des ordres coloniaux	8,000 »	
160	Dépenses imprévues non libellées au budget	30,000 »	
CHAPITRE XXVIII. — REMBOURSEMENTS.			70,000 »
161	Restitution de droits, impôts et taxes indûment perçus. Remise d'amendes. Remboursement de sommes reconnues appartenir à des tiers	40,000 »	
162	Déficits de comptables. Régularisation	5,000 »	
163	Indemnités pour pertes et avaries des colis appartenant à des tiers, survenues au cours des transports effectués par les services publics de la colonie	25,000 »	
Les crédits portés au présent chapitre ne sont pas limitatifs			400,000 »
CHAPITRE XXIX. — ASSURANCES.			
164	Assurances maritimes	100,000 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	OBSERVATIONS.		
	Pour la liquidation des dépenses, les sommes comprises aux articles 6, 13, 19, 23, 31, 38, 44, 49, 57, 64, 73, 83, 93, 102, 110, 118 et 149 seront considérées comme formant un article unique :		
Collectif.	a) <i>Frais de voyage</i> , de fr. 2,193,704 »		
	Celles comprises aux articles 7, 14, 20, 26, 32, 39, 43, 50, 58, 63, 68, 76, 84, 87, 96, 103, 111, 120, 144 et 147 formeront l'article :		
Collectif.	b) <i>Fret et transports</i> , de 3,223,778 »		
	Celles comprises aux articles 8, 15, 21, 27, 33, 40, 46, 51, 59, 66, 69, 77, 85, 88, 97, 104, 113, 121, 145 et 148 formeront l'article :		
Collectif.	c) <i>Douane (Droits d'entrée et de sortie)</i> , de . . 2,047,600 »		
	Et les sommes indiquées aux articles 4, 10, 17, 23, 29, 35, 42, 54, 61, 72, 79, 91, 94, 99, 100, 107, 108 et 116 formeront un article unique :		
Collectif.	d) <i>Vivres et salaires payables en numéraire et en marchandises</i> pour un crédit global de . 6,488,910 »		
	Total des dépenses ordinaires. . . fr.		47,435,285 »

80. — 29 mars 1911. — *Loi approuvant un arrêté royal du 11 octobre 1910 ouvrant des crédits supplémentaires au budget des recettes et des dépenses du Congo belge pour l'exercice 1910* (1). (Monit. du 31 mars 1911; Bull. off. du Congo belge, 1911, p. 350.)

Albert, etc. Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. L'arrêté royal en date du 11 octobre 1910, ouvrant au Ministère des

colonies des crédits supplémentaires à rattacher au budget de l'exercice 1910, est approuvé.

Art. 2. Les dépenses autorisées par l'article 1^{er}, première section, chapitres V, VI, VII, IX, X, XIV, XXI et XXIII, pour un montant global de cent nonante-deux mille francs (fr. 192,000), seront couvertes par les ressources ordinaires de la colonie; celles inscrites à la seconde section, chapitre XXIX, pour un montant global de

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1910-1911.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et projet de loi, n° 30. — Rapport déposé à la séance du 21 décembre 1910, n° 53.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 9 février 1911, p. 622 et 623.

SÉNAT.

Session de 1910-1911.

Documents parlementaires. — Projet de loi, n° 27. — Rapport, n° 35.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séances du 14 mars 1911, p. 205 à 207. (Note du *Moniteur*.)